



Altercation avec un voisin

Par **micHEL_old**, le **08/12/2007** à **11:46**

suite a une agression de mon voisin,pysiquement plus fort que moi,par la taille et la difference d'age,mais par le fait qu'il lui manque un rein et la rate ce qui ne l'empêche pas de fumer et boire(alcool et de mener une vie normal)

les fonctionnaires de polices l'ayant pris en pitie(il a 51 ans il est venu au commissariat avec son père) Ils ont retourné la situation c'est a dire que c'est moi qui devenu l'agresseur pendant mon audition dans 2 bureau séparé ils ont d'abord ecouté ses dires et fait sont PV ensuite ma version réelle ne leur convenant pas ils tapé mon PV a leur convenance au profit de mon agresseur (erreur de "l'heure' pas note mes dires de l'endroit exact , ils ont varié de plusieurs metres)

lorsque qu'ils mon demandé de lire mon PV(j'étais très choqué et ils m'ont malmené,menace de coup,insultes mise en garde a vue,on va vous désigné un avocat d'office,vous aller en prendre pour 10 ans)ils m'ont distraient en me parlant de mon permis de conduire(il a 40 ans) si j'avais fait l'armée etc,etc,

en premier lieu mon agresseur avait 5 itt et apres il avait -de 8 jours itt et apres bien sur il a pris un arret de travail de 30 jours.

Lorsque plusieurs jours apres ayant repris mes esprits j'ai été consulter le dossier au TI c'est la que j'ai constaté les erreurs inscrit sur mon PV

j'ai évidemment pris un avocat qui me dit on ne peut pas contester un PV signé par l'intéressé,il n'y a pas eu de confrotation pas,pas de reconstitution,pas de vérifications de mes dires.

nous sommes tombés a terre et je lui maintenais les poignées pour ne pas qu'il me frappe"il a des marques aus poignés y a t'il des traitements,médicaments (comme ceux de l'hypertention) qui marque sur la peau par seulement de faite de tenir un poignée
Merci de me renseigné(le jugement aura lieu courant Janvier 2008)